

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal du Conseil communal du 28/03/2024. Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

Présents : MM & Mmes Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Adam D., Dabe F., Dachy F., Rochet J., Maziers P., Nemery MJ.,
De Wachter S., Arnould P. (à partir du point 3), Tulpin A. (à
partir du point 2) Conseillers communaux.

Pirlot S., Directeur général ff.,
Albert A., Président du CPAS.

Absents et excusés : Brouillon P., Denis G., Conseillers communaux.

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 22.02.2024 : Approbation

Le PV est approuvé par 10 oui et 3 abstentions (MM. Dachy, Dabe et Houthoofdt).

Personnel

2. Rapport d'activités APE – Année 2023 : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui), Mme Tulpin étant entrée en séance, moyennant une modification : Secrétariat du Bourgmestre est remplacé par Secrétariat communal. A la demande de Mme Nemery, il est demandé à Madame Houchard, Directrice des Ressources Humaines, de transmettre à l'ensemble des élus communaux la liste des fonctions APE.

Comptabilité

3. Archéoscope de Bouillon : Demande d'avance de trésorerie : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui), M. Arnould étant entré en séance.

4. Zone de Secours du Luxembourg : dotation communale 2024 pour un montant de 283.533,45 € : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

5. Zone de Police Locale « Semois & Lesse » : dotation communale 2024 pour un montant de 458.830 € : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

6. Compte fin de gestion Dimitri Moulaert : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui), moyennant correction d'une coquille : 19 février 2024 et pas 2023.

7. Collecte sélective en « porte-à-porte » du papier-carton d'origine ménagère : Décision
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Fabrique d'église

8. F.E. Bouillon : Liquidation partielle de l'intervention communale – Application de l'article L1311-15 du CDLD : Ratification
Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui) et 1 abstention (M. Dachy).

Convention

9. Conditions de concession salle du foot de Poupehan : Approbation et abrogation du ROI approuvé en Conseil du 22/12/22.
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui), moyennant une correction à l'article 12 : association de fait et pas ASBL.
10. Convention de bail entre la Zone de Secours Luxembourg et Vivalia : Approbation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Elections

11. Complément à l'Arrêté du Gouverneur de la Province de Luxembourg sur l'affichage électoral : Approbation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Travaux

12. PIC-PIMACI 2022-2024 – Aménagement d'un trottoir Boulevard Vauban à Bouillon : Approbation des conditions et du mode de passation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).
13. Concession de service public – Exploitation d'une crèche dans un bâtiment communal : Approbation des conditions et du mode de passation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

RCA

14. Rapport de rémunération 2023 (exercice 2022) : Approbation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Tourisme

15. Rénovation Maison du Tourisme – Dossier de demande de subsides auprès du CGT - : Approbation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui), moyennant une correction dans la délibération, le passage DECIDE (page 3) devant être avant le passage APPROUVE (page 2).

Jeunesse

16. RGP : modification Règlement spécifique Communal de la Ville de Bouillon en matière d'établissement de camps de vacances strictement & impérativement applicable sur le territoire communal : Approbation
Ce point est approuvé par 14 oui et 1 abstention (Mme de Wachter).

PCS

17. Rapport financier et évaluation quantitative 2020-2023 : Approbation
Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Travaux

18. Entretien des voiries agricoles 2019-2021 - Chemin n°4 à Noirefontaine : Approbation des conditions et du mode de passation - Adaptation du cahier des charges approuvé par le Conseil communal du 31.03.2022 en fonction des nouvelles réglementations administratives et du montant estimatif actualisé.

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui). Une demande d'actualisation du subside sera sollicitée auprès de l'Administration de la Région wallonne.

Urgence

- U1. Transactions immobilières – achat d'une parcelle communale à Bouillon (demande Lambert-Poncin)

L'urgence est approuvée à l'unanimité (15 oui), tout comme le point (15 oui).

Divers

M Rochet s'inquiète des suites (à court, moyen et long) de la récente perquisition au sein du Service des travaux quant à l'impact sur les fonctionnaires dudit Service et, plus globalement, sur ceux de la Commune en général. M le Bourgmestre répond que ceux-ci vont bien et que la Commune est sereine.

Mme Nemery interpelle M. le Bourgmestre : « *Monsieur Adam, vous évoquez dans un article de presse que vous considérez cette perquisition « comme une manœuvre de déstabilisation à quelques mois des élections ».* Nous tenons à démentir certaines rumeurs alimentées par vos déclarations elles-mêmes. Ce n'est ni les conseillers actuels de la minorité, ni la section locale du MR ni notre future liste aux élections communale qui sont à l'origine de la plainte qui a débouché sur cette perquisition ». M Adam indique qu'il n'a pas la même interprétation que Mme Nemery.

Mme De Wachter rappelle que : « *la perquisition résulte toujours d'un travail d'enquête judiciaire provenant d'un magistrat et non d'un mouvement politique quelconque... La perquisition est la récolte du fruit d'un travail effectué en amont et dans la confidentialité. Petit rappel de la définition d'une perquisition : « Acte d'enquête ou d'instruction consistant en une inspection minutieuse effectuée par un juge ou un officier de police judiciaire sur les lieux où peuvent se trouver des éléments de preuve d'une infraction ».* Il serait donc bienvenu une fois la lumière faite sur cette histoire de laver l'honneur de la liste adverse. Il faut bien se dire que cette affaire affecte l'ensemble du Conseil communal. Nous avons le sentiment que vous vous faites passer en victime en nous accusant dont on ne sait quoi mais sachez que nous sommes, en tant que Conseillers, également affectés par cette affaire ». M le Bourgmestre réitère qu'il n'a pas la même interprétation que Mmes Nemery et De Wachter et, rappelant qu'une instruction est en cours, s'abstiendra de toute autre commentaire. Une fois ce dossier clos, latitude sera laissée d'entamer d'autres procédures judiciaires si nécessaire ou de présenter des excuses mais à la lumière de toutes les intentions et de tous les contacts.

Mme Nemery s'étonne aussi « *des différents articles de presse faisant référence à « l'ex directrice financière ».* Est-ce que la directrice financière occupe-t-elle toujours bien son poste malgré son congé de maladie ? Merci pour cette clarification ». M le Bourgmestre confirme que cette dernière est toujours bien en fonction, vu qu'aucune décision n'a été prise ni au Conseil ni au Collège comme Mme Nemery peut le savoir en lisant les PV.

Mme De Wachter interpelle M. Houthoofd : « *je m'adresse à vous maintenant : vous n'avez pas voulu commenter dans la presse mais pouvez-vous, ici, ce soir à l'instant T nous rassurer sur la situation ?* ». M l'Echevin répond par l'affirmative.

Mme Nemery s'inquiète quant à l'état d'évolution du projet de récolte de pneus de silos agricoles : « *Vu les chiffres favorables que vous avancez dans la revue communale concernant l'état financier de la Commune, vous pourriez vous permettre de doubler le budget communal prévu pour la récolte des pneus de silos et ainsi pouvoir mener à bien ce projet* ». M. le

Bourgmestre précise que le problème vient de l'absence de crédits au niveau de la Province. Mme Nemery estime que *« c'est déplorable car la collecte des pneus de silos ne pourra être réalisée cette année dans les conditions optimales – ni même peut-être être réalisée tout court – faute de moyen, d'autant plus que les agriculteurs vont devoir bientôt utiliser ces pneus pour les prochaines récoltes de fourrage »*. M. le Bourgmestre répond que ce n'est pas à la Commune de pallier les manquements financiers des autres niveaux de pouvoir.

M. Rochet s'inquiète quant à l'état des ralentisseurs, notamment à Mogimont. Par ailleurs, qu'en est-il d'un éventuel transfert d'un ralentisseur de Sensenruth à Curfoz ? M. Houthoofd informe que certains ralentisseurs vont devoir être recommencés en raison de malfaçons. S'agissant d'un éventuel transfert d'un ralentisseur de Sensenruth à Curfoz, il apparaît qu'en raison d'une pente trop élevée (plus de 6%), l'un de ceux-ci ne peut être installé. Il sera transféré si la légalité le permet.

Mme Nemery s'enquière de la pollution de la Semois à cause des déversions de PCB dans la Mellier : *« Qu'en est-il de la situation de la pollution au PCB de la Semois à l'heure actuelle ? Etant donné que les PCB sont des polluants persistants et que la chair des poissons (notamment la truite) emmagasine durablement les polluants, il serait intéressant d'essayer de trouver un juste milieu. Ne faudrait-il pas autoriser la pêche dans la Semois sous certaines conditions à savoir le no-kill. Il s'agirait ainsi de proposer une solution qui permettrait aux pêcheurs de pouvoir s'adonner à leur pratique sans risquer d'ingérer les polluants. Nous aimerions que la Commune soutienne cette proposition »*. M. le Bourgmestre rappelle que la pêche n'est pas une compétence communale mais bien une compétence de la Région wallonne.

Mme Nemery, s'agissant de travaux d'asphaltage à Corbion rue du Chairi, souhaiterait *« savoir si les trois endroits à Corbion qui ont été récemment asphaltés (à savoir la cour devant le n°4 rue du Chairi, la cour devant le n°17 rue du Chairi et la ruelle entre le n°6 et 10 de la rue du Chairi) sont payés par la commune ? »*. M. l'Echevin Istace répond par l'affirmative ». Mme Nemery s'interroge : *« pourquoi ces endroits en particuliers ? Beaucoup de villageois se posent ces questions car ces travaux passent pour des traitements de faveur »*. M. Istace répond que ces lieux ont été identifiés avec le Service des travaux.

Il est 21h20.

Monsieur le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
S. PIRLOT



Le Bourgmestre,
P. ADAM